



Séance du jeudi 26 septembre 2019

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
19 septembre 2019

Date d'affichage
19 septembre 2019

Objet de la délibération
*Direction de l'urbanisme -
Cession d'un terrain à bâtir
situé 80 chemin de l'Enclos
(section AV nos 20 p et 23 p)*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quiétude, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure.

Procurations :

COIQUAULT Jean-Pierre donne procuration à RAVINAL Danièle,
CHAUUCHE Dalel donne procuration à LAKS Joëlle,
GANDIN Frédéric donne procuration à BERTRAND Huguette,
ZUCK Bernard donne procuration à GARRON André,
BESSET Monique donne procuration à PICOT Joël,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LACOURTE Gérard donne procuration à MAESTRACCI Sylvie.

Absents :

LUNGERI Carine.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune de Sollies-Pont est propriétaire d'un terrain à bâtir situé 80 chemin de l'Enclos et constitué de 2 parcelles cadastrées section AV n^{os} 20 p et 23 p (cf plans). Il est proposé de céder ces parcelles d'une superficie totale de 859 m². Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à mettre en vente ce bien et à réaliser toutes les négociations et formalités relatives à cette future cession. Il informe le conseil municipal que le service des Domaines a préalablement été saisi afin d'estimer la valeur vénale de ce bien immobilier.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 3112-1 ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017 modifié le 20 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AV n^{os} 20 p et 23 p situées en zone US du plan local d'urbanisme ;

CONSIDERANT que la commune n'a pas d'intérêt à conserver ces parcelles,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

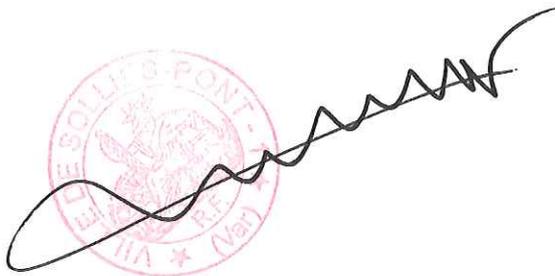
- **AUTORISE** monsieur le maire à mettre en vente les parcelles cadastrées section AV n^{os} 20 p et 23 p sises 80 chemin de l'Enclos ;

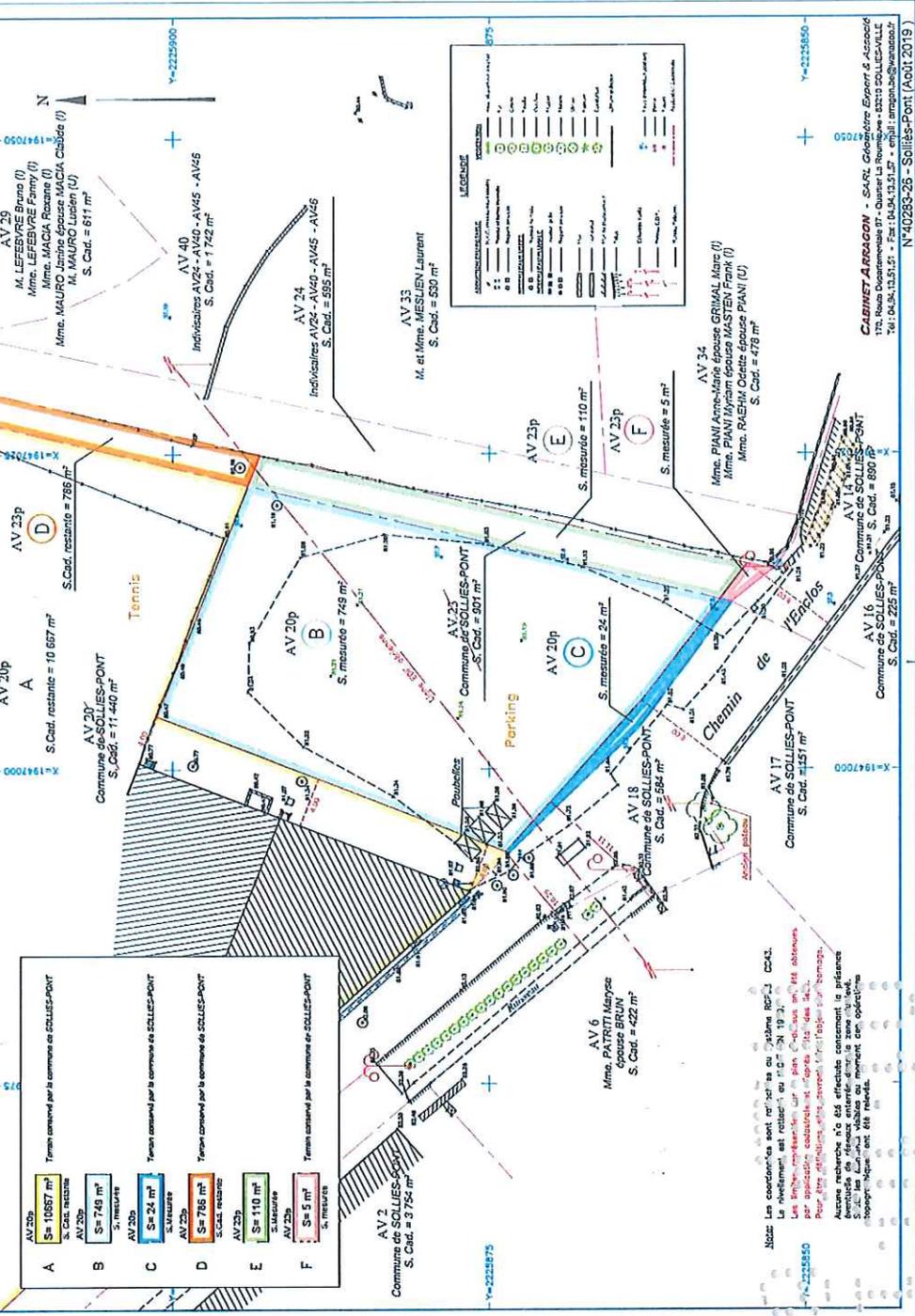
- **AUTORISE** monsieur le maire à réaliser toutes les négociations et formalités relatives à cette future cession.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification de





DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

COMMUNE DE SOLLIÈS - PONT

Lieu-dit : L'Enclos

Section : AV n° 20 - 23

Chemin de l'Enclos

PLAN DE DIVISION

Echelle: 1/250

Dossier n°40283-26

Fichier n° 40283-26.dwg

Dressé à Solliès-Ville, le 23/08/19

Modifié le :

Mis à jour le :

Fondé en 1946

CABINET ARRAGON

SARL Géomètre Expert & Associé

Bureau Principal : 10, Rue Desaix 81 - Quartier La Rouvière
83210 SOLLIÈS-VILLE
Tél : 04.94.13.51.51 - Fax : 04.94.13.51.57

Bureau Secondaire : 8, Avenue Edmond Duran - 83400 HYÈRES
Tél : 04.94.65.56.03 - Fax : 04.94.13.51.57

Bureau Secondaire : 290, Avenue Rochepierre - 83130 LA GARDE
Tél : 04.98.01.27.05 - Fax : 04.98.01.27.07

Administratif : arragon.cabinet@wanadoo.fr

